

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

12 Place Dauphine
75001 PARIS
Tél: 01.44.41.99.10 – Fax. : 01.43.25.12.69

Extrait de l'assemblée générale du 26 mars 2011

C'est sous la présidence du Bâtonnier Christian CHARRIERE-BOURNAZEL, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris et Vice Président du Conseil National des Barreaux que s'est tenue cette assemblée annuelle ordinaire.



Elle a débuté avec le Rapport financier présenté par Patricia LEMASSON-BERNARD, trésorière de la fédération; celle-ci a souligné le travail bénévole des administrateurs, qui a pour effet de rendre symbolique le poste retraçant les frais de fonctionnement et l'absence de subvention. Pour la première fois, les comptes de la fédération sont présentés avec le visa d'un expert-comptable, ce qui leur donne une parfaite lisibilité et une totale transparence aux yeux de ses partenaires et interlocuteurs. Les comptes ont été approuvés sans réserve.

A l'issue de la présentation du rapport moral par le Président Michel DEALBERTI, différents Présidents de centres ont fait part de leurs propres expériences, exprimé leur souhait de recevoir une information plus fréquente des travaux du conseil d'administration, suggéré certaines améliorations à apporter au contenu de l'annuaire, et souhaité être prévenu de manière précise sur les dates de clôture de la réception par la Fédération des informations destinées à actualiser les coordonnées des centres et des médiateurs.

Il a été suggéré d'améliorer le référencement du site internet de la Fédération afin d'être mis plus en avant auprès des internautes à la recherche d'informations sur la médiation.

Monsieur le Bâtonnier Christian CHARRIERE-BOURNAZEL s'est ensuite exprimé; de son intervention, l'on retiendra les points suivants:

- nous sommes tous animés par la volonté de favoriser la médiation ;
- il est essentiel de substituer au désespoir du conflit l'espérance de la médiation;
- la médiation ne doit pas devenir un métier réservé à certains ; tout le monde, avec ses acquis personnels, à une vocation à diminuer les haines et apaiser les conflits;
- la création de modules de formation à la médiation dans les Centres de Formation Professionnelle des Barreaux mérite d'être saluée;
- la médiation doit être et demeurer un processus volontaire.

Et il a conclu en ces termes" *...dans une société aux structures multiples, la médiation doit avoir sa place, car elle s'inscrit dans la ligne de l'un des trois principes fondamentaux de notre devise républicaine, la Fraternité.*

